



Présentation du club

Le **TCVS – Tennis Club Veyle Saône** – est issu du regroupement des clubs de tennis de Crottet, Grièges, Pont de Veyle et Saint Cyr sur Menthon. Le club a été créé en mars 2015. Dans la continuité des clubs villages, le TCVS anime et organise les activités tennis du canton de Pont de Veyle.

Les infrastructures du TCVS regroupent 8 courts extérieurs (deux dans chaque village) et une salle avec deux courts dédiée à la pratique du tennis localisée sur la commune de Crottet.

Les objectifs du TCVS

La formation des jeunes

Le TCVS anime une école de tennis pour les jeunes de 5 à 18 ans. Nous proposons différentes formules

- Mini tennis pour les enfants de 5 à 7 ans
- Initiation loisir
- Perfectionnement loisir
- Compétition
- Compétition intensive

Cette année, l'école de tennis rassemble **106 enfants** qui suivent des cours pendant 33 semaines de septembre à juin.

Les cours sont animés par deux professionnels du tennis – un professeur de tennis et un formateur – rémunérés par le TCVS. 25 heures de cours sont assurées chaque semaine.

La formation des adultes

Le TCVS propose des cours destinés aux adultes de tous niveaux. Chaque mercredi et jeudi, des cours sont animés par notre professeur de tennis.

Les activités de formation sont gérées par la commission jeune

La compétition

Le TCVS organise **trois tournois** au cours de la saison

- Un tournoi jeunes
- Un tournoi interne
- Un tournoi Open

Ces tournois sont **homologués**.

Au-delà de ces tournois, le TCVS encourage ses adhérents – jeunes et adultes – à participer à des compétitions en individuel ou par équipe. Le plus souvent, le TCVS prend en charge les frais d'inscription.

Fort de son école de tennis, le TCVS enregistre de très bons résultats dans certaines compétitions notamment chez les jeunes.

Le loisir

Le TCVS est avant tout un club loisir dans lequel chacun peut pratiquer le tennis qu'il désire.

WWW.TCVS.FR

contact@tcvs.fr

Soyez sponsor du TCVS !

Le TCVS fait face à ses engagements afin d'être à la hauteur des attentes de chacun. Les frais salariaux, les frais liés à la location de la salle, les frais d'organisation des événements sont importants.

Nous vous proposons de nous accompagner en devenant **SPONSOR du TCVS** en nous faisant un don monétaire ou en nature.

A titre de Sponsor du TCVS, vous bénéficiez :

- D'un **espace sur notre site web** visité par nos adhérents. Cet espace contient votre logo, un texte fourni et un lien éventuel à votre propre site web.
- D'un **espace sur nos publications** ou affiches lors de la promotion de nos événements sportifs. Ces documents sont diffusés et visibles dans de nombreux endroits.
- D'une banderole qui peut être installée sur nos courts extérieurs à Crottet ou ailleurs selon l'emplacement des tournois (Frais de banderole à votre charge)
- Dans le cas où vous souhaitez nous faire un don en nature (coupe, lot, fleur...), votre nom est cité lors de la remise des prix.

Avec votre don, le TCVS devient votre vitrine.

Le bureau et les adhérents vous remercient par avance de l'attention que vous portez au TCVS. Notre site www.tcv.s.fr vous permet d'avoir plus d'informations sur notre club. Nous sommes aussi à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Michel Pelletier
Président du TCVS